

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3451

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Relations internationales - Coopération entre la Métropole de Lyon et Porto-Novo - Convention de partenariat triennale entre le centre culturel Ouadada Bénin, la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (CACP) et la Métropole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre culturel Ouadada Bénin pour le projet Éclosions urbaines

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3451**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Relations internationales - Coopération entre la Métropole de Lyon et Porto-Novo - Convention de partenariat triennale entre le centre culturel Ouadada Bénin, la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (CACP) et la Métropole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre culturel Ouadada Bénin pour le projet Éclosions urbaines

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole est engagée, depuis 1999, dans un partenariat de coopération avec la Ville de Porto-Novo, capitale du Bénin, basé essentiellement sur de l'assistance technique dans les domaines des services urbains. Avec la mise en place de la décentralisation au Bénin en 2003, ce partenariat de coopération a pris une nouvelle dimension. Il participe au renforcement des compétences de l'administration communale sous la forme d'échange et de partage de savoir-faire sur des sujets de gestion urbaine. En 20 ans, plusieurs programmes de coopération ont été signés, ouverts à des thématiques de la gestion urbaine et du patrimoine.

En 2015, suite à l'organisation d'ateliers d'urbanisme à Porto-Novo, la Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial ont décidé de soutenir financièrement un programme de protection et valorisation d'un quartier de la ville situé en zone humide sensible, à proximité de la lagune. Ce programme, projet Porto-Novo ville verte, a reçu un financement de 10 M€ et s'est achevé en janvier 2024 par l'inauguration d'une promenade urbaine le long de la lagune. La Métropole est intervenue en assistance à la maîtrise d'ouvrage, notamment sur des missions de suivi des dossiers d'appel d'offres, des études et des missions techniques à Lyon ou à Porto-Novo.

Parallèlement au projet Porto-Novo ville verte, un programme de réhabilitation de l'espace public a été lancé sous la conduite du Centre culturel Ouadada Bénin de Porto-Novo, sous la forme d'un festival atelier Éclosions urbaines, permettant à des citoyens et à des artistes d'intervenir sur l'aménagement de places urbaines traditionnelles. Ces programmes participent plus globalement à l'ambition de l'État béninois et des autorités locales de faire de la capitale du Bénin une destination touristique à découvrir.

Cette coopération se réalise avec la CACP, autre collectivité française partenaire de Porto-Novo, sur des sujets complémentaires et en coordination avec les actions de la Métropole.

II - Compte-rendu des activités conduites en 2023 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2774 du 20 novembre 2023, la Métropole a approuvé une convention triennale qui définit les modalités de partenariat, sur trois ans, entre le Centre culturel Ouadada Bénin, la Métropole et la CACP. Cette convention concerne la réalisation du projet Éclosions urbaines, festival et atelier de réhabilitation des places traditionnelles Vodùn du centre historique de Porto-Novo pour le développement d'un tourisme intégré et responsable. Ce projet, à réaliser sur la période 2023-2025, vise, notamment, la réhabilitation et la végétalisation de trois places de la ville de Porto-Novo : Dangbé Klounon, Hassou Comé et Dégué Comé.

À la demande du Maire de Porto-Novo, il a été décidé d'opérer un changement dans la programmation des travaux pour l'édition 2023 du festival Éclosions urbaines.

Cette édition a permis de réaliser les travaux complémentaires de la place Yédomin Honto, située dans le quartier historique de la ville de Porto-Novo, qui n'avait pas pu être finalisée en 2022 et de lancer le chantier sur la place Dangbé Klounon. Une cinquantaine de tâcherons locaux a été mobilisée, pendant près de deux mois, pour réaliser les travaux de réhabilitation et d'aménagement de ces places.

La place Yédomin Honto a bénéficié d'une intervention de cinq artistes béninois pour participer aux travaux de conception et d'écriture sur les murs et les murets de cette place.

Le bilan financier de l'année 2023 s'élève à un total de 153 800 €, représentant 100 % des dépenses prévisionnelles prévues.

Enfin, en janvier 2024, une délégation de la Métropole, conduite par un Vice-Président, s'est rendue à Porto-Novo et a participé à l'inauguration de cette place en présence des représentants de l'ambassade de France et de la CACP, partenaires financiers et techniques de cette opération.

III - Programme d'action et plan de financement pour l'année 2024

Le plan d'actions relatif au projet Éclosions urbaines est le suivant pour l'année 2024 :

- organisation d'un atelier de réhabilitation des places traditionnelles Dangbé Klounon et démarrage de celle de Dégué Comé à Porto-Novo durant la période 2024-2025,
- formation de gestion pour les associations de gestion des places (AGEP) - associations de riverains constituées pour l'entretien des places réhabilitées,
- plantation des végétaux et des arbres sur les places traditionnelles aménagées et formations associées,
- production de contenus multimédias sur les usages et rites exercés sur chacune de ces places,
- montage d'expositions artistiques sur les places traditionnelles réhabilitées, au Centre culturel Ouadada Bénin et au Jardin des plantes et de la nature,
- organisation d'ateliers de sculpture et de peinture dans l'espace public pour faire mieux connaître le travail des artistes plasticiens portonoviens, invités à créer hors les murs de leur atelier,
- organisation de projection ou d'événements culturels pour tous ainsi que des animations à l'attention du jeune public.

Le budget prévisionnel du programme d'action pour l'année 2024 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
aménagement des places Dangbé Klounon et Dégué Comé	230 600	CACP	35 000
formation de gestion AGEP	5 000	Métropole	50 400
formation et plantation arbres et végétaux	16 480	ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	278 200
production de contenus multimédias	17 600		
communication et capitalisation	20 700		
formation et élaboration circuit touristique des places	8 800		
coordination	37 500		
gestion courantes (imprévus et frais administratifs)	26 920		
Total charges prévisionnelles	363 600	Total produits prévisionnels	363 600

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 400 € au profit de l'association Centre culturel de Ouadada Bénin, dans le cadre du projet Éclosions urbaines pour l'année 2024 - phase 2 du projet, qui sera consacrée à la réhabilitation des places Dangbé Klounon et Dégué Comé.

Dans le cadre de son programme de coopération triennale (2022-2024), la Métropole mettra à disposition des moyens humains pour, à la fois, accueillir une mission technique à Lyon et en réaliser une autre à Porto-Novo en 2024, pour assurer l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de ce programme. La contribution par ces moyens humains mis à disposition est estimée à 13 610 € en 2024.

Pour l'année 2025, l'attribution de la subvention sera soumise à l'assemblée délibérante, sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de la collectivité, et sur présentation, par l'association, d'un compte-rendu d'activité de l'année écoulée et de son programme prévisionnel d'actions pour l'année à venir ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 400 € au profit de l'association Centre culturel de Ouadada Bénin, dans le cadre de son projet Éclosions urbaines pour l'année 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Centre culturel de Ouadada Bénin pour le projet Éclosions urbaines définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 50 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324325-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
